

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Lettres de Rome.

Rome, 11 février.

Les feuilles libérales s'occupent depuis quelques jours à commenter une lettre-programme de M. Sella, reconnu et acclamé, chef suprême de la droite parlementaire. Chacune de ces feuilles approuve ou critique à sa manière ce pâle document, dans lequel on ne voit au juste qu'un mineur de l'hyppocrisie ou de la lâcheté. M. Sella est un des politiciens les plus connus de l'Italie; depuis 1862, et s'est acquis, dans les finances, surtout, une réputation trop justifiée, hélas! d'écœuré implacable. Emme de M. Minghetti, il a contribué dans la mesure la plus large à amener la situation désespérée dans laquelle se débat la péninsule. Mais amoureux de soi et accusateur des autres, il n'en ose pas moins dévoiler cette situation et se présenter en sauveur.

Son factum ne mérite pas l'honneur de la traduction. Je relèverai seulement avec l'*Unità cattolica*, que l'ancien ministre, comptant les partis ligés contre la droite, en trouve sept, qui se subdivisent en groupes, en sous-groupes et fractions de groupes dont il a fort à dédaigner l'importance. Ces partis sont :

D'abord les deux extrêmes, c'est-à-dire les *cléricaux* et les *républicains*, dont les aspirations sont contraires à l'Italie et aux autres institutions monarchico-constitutionnelles.

Puis quatre autres : la gauche, l'extrême gauche, les deux centres.

Enfin un septième, de formation récente : le parti conservateur, aujourd'hui peu nombreux, mais qui peut devenir très-nombreux demain.

Le fait intéressant pour nous est que M. Sella flétrit durement et comme il convient ce parti conservateur dont il dévoile le but en lui octroyant des louanges.

Ainsi ce parti "en déclarant respecter les institutions italiennes et reconnaître l'abolition du pouvoir temporel du Pape, désire l'influence des autorités ecclésiastiques en diverses parties de la chose publique." C'est la flétrissure. Volontiers, M. Sella honore "la loyauté des personnages illustres qui se sont faits les promoteurs de ce parti"; il loue "leur dessein élevé de relever les sentiments moraux et religieux." C'est la louange.

Mais il y a autre chose : M. Sella voit dans le but du parti conservateur "un recul très dangereux sur un point fondamental : celui de l'intrusion de l'Eglise dans l'Etat." Et il en arrive à l'accuser de *cléricisme*, de ce *cléricisme* redoutable qui, en aspirant à dominer la société civile, corrompt la religion et gâte l'Etat.

Pour purifier la religion et donner la prospérité à l'Etat, il ne faut donc pas compter sur les catholiques libéraux, et nous sommes d'accord en cela avec M. Sella. Mais que M. Sella, révolutionnaire de la pire espèce, se croie la mission de purifier la religion et de donner la prospérité à l'Etat, lui qui, après avoir dit à la Chambre de Florence, le 20 août 1870 : "Le ministère déclare solennellement qu'il

tient en vigueur la convention de septembre," osait, vingt jours après, sommer Victor Emmanuel de marcher sur Rome en disant : "Sire, si vous refusez, vous renoncez à la couronne, l'Italie ira à Rome sans vous;" lui, le persécuteur de l'Eglise, lui le destructeur accompli des ressources de la péninsule, le créateur du cours forcé et des impôts les plus odieux, — c'est tout fait.

Aussi ajoute-t-il : "Il ne nous est pas facile de persuader que nous ne sommes pas ennemis du sentiment religieux qui ennoblit l'homme, l'élève et lui inspire la vertu du sacrifice."

Et l'*Unità cattolica* répond : "Non, ce n'est pas facile, parce que si vous ne voulez ni du Pape maître de Rome, ni de l'influence des autorités ecclésiastiques, il est impossible de savoir en quoi vous n'êtes pas ennemi du sentiment religieux."

Vous pouvez juger de l'hyppocrisie et de la lâcheté de cet ancien ministre qui fait appel au sentiment religieux, maintient la captivité du Pape et bannit toute influence ecclésiastique; de la lâcheté de cet ancien ministre qui ayant dévoué à la fois l'Eglise et les peuples de l'Italie, se dresse sur ces ruines immenses pour revendiquer ses portefeuilles, passés aux mains de ses adversaires politiques.

Au reste, c'est un mot d'ordre des révolutionnaires dits modérés ou de droite de crier à "la nécessité de relever le sentiment religieux."

Les efforts de M. Sella et de son parti sont inutiles; les girondins italiens ne reviendront pas au pouvoir, les jacobins y sont. Plus tard, bientôt peut-être, nous verrons ce que la Terreur saura faire des uns et des autres.

L'*Unità cattolica* conclut par ces paroles :

"Nous disons avec assurance que parmi les sept partis, deux seulement ont un avenir, et ce sont ceux que Sella appelle *extrêmes* : ou *cléricaux* ou *républicains*, ou en arrière ou en avant, ou papistes ou socialistes, ou l'international ou le catholicisme. Tel est le dilemme qui attend l'Italie; tout autre parti ne peut avoir qu'une vie éphémère, être le précurseur des *cléricaux* ou des *républicains*."

Je dois ajouter, d'ailleurs, que le parti catholique libérateur ou conservateur, dont M. le comte Masino a essayé de prendre la tête, n'a pu aboutir. M. Masino s'est vite découragé; les adhérents auxquels les catholiques libéraux français avaient inoculé le venin de leur doctrine, ont appris que le Vatican les repoussait. Ils se sentent impuissants. A leur espoir de trouver dans les élections, au nord de l'Italie, un prétexte d'exister, le centre et le midi répondent par un refus qui est une condamnation mortelle. Dieu protégera la Péninsule, et Léon XIII saura, comme Pie IX, imposer le respect de son autorité et flétrir les honteuses transactions de cette secte.

M. Sella a donc tort de compter les catholiques libéraux comme un parti. "Les hommes illustres" qu'il insulte en voulant les flatter, reprendront, je l'espère, l'attitude qui con-

vient à des chrétiens.

Les journaux napolitains ont depuis quelques jours une partie divertissante; c'est celle qui se rapporte aux expériences de cinq Esculapes sur le crâne, sur les nerfs, sur l'œil, sur la force musculaire, sur le poids et les mesures de Passanante. Les dissertations de l'hyppocrisie reviennent à l'esprit, et il est impossible de ne pas pousser de rire. Ces Sganarelles modernes s'efforcent d'établir la folie du cuisinier qui, toujours calme et cynique, leur prouve qu'ils sont de vrais fous et non pas lui.

On dit que la cour du Quirinal goûte médiocrement ces sinagréas, que la reine surtout se montre indignée. Mais il paraît établi que la secte entend sauver Passanante; les jurés, sous le coup des menaces, veront dans le régime une nouvelle victime de la "force irrésistible", et l'acquitteront bel et bien, à la plus grande gloire du progrès et de la civilisation. Au reste, si on l'envoie aux galères, il y nourrira l'espoir de devenir président de la République universelle. Pourquoi pas ?

On a le chiffre de la quête faite le 2 février dans les églises de Rome pour le Denier de Saint-Pierre : ce chiffre a été de 22,000 francs. Au dire des journaux républicains, les gens du Quirinal seuls auraient donné 12,000 francs à l'église piémontaise du *Sudario*, sur lesquels 12,000 fr. la reine Marguerite serait comprise pour 3,000 fr. Et de là des cris de fureur et de haine de la part de ces journaux. Si la chose était vraie, ils auraient raison : les gens du Quirinal en général, et la reine en particulier ne sont pas venus à Rome pour y enrichir le Pape; au contraire! bien au contraire! Seulement la reine, ni les gens du Quirinal n'ont donné un sou.

On avait prêté à la reine un sentiment de dévotion envers Pie IX, en disant qu'elle devait aller le 7 à la basilique de Saint-Pierre; elle est restée chez elle; sa curiosité avait été satisfaite, il y a un an, quand elle vit le corps du Pontife défunt exposé dans la chapelle du Saint-Sacrement.

Le concours des fidèles à la tombe du glorieux Pontife n'a pas cessé. Aujourd'hui a été célébré à Saint-Jean de Latran, aux frais de Mgr de Nègre, archevêque de Méline et chanoine de l'archi-basilique, un service solennel. L'Éme cardinal Flavio Chigi a offert le saint sacrifice et fait les absoutes. Il y avait une foule immense; la musique, composée par M. Philippe Capocci, fils de l'illustre maître de chapelle actuel, a paru inspirée et d'une facture aussi forte qu'émouvante. Dans une tribune assistaient les évêques en ce moment à Rome.

Demain mercredi un autre service sera célébré à Sainte-Marie-Majeure.

Les frères de la Miséricorde de Belgique ont été, dans leur chapelle de la place *Pia*, la 25^e année de leur résidence à Rome. Sur l'initiative de Mgr de Mérode, le Pape Pie IX les avait appelés et leur avait confié le service des prisons, des hôpitaux et des écoles, service qu'ils ont rempli avec un zèle et un dévouement sublimes. Leur supérieur général et son assistant sont venus pour assister aux

redescendre le canal du Régent; il ne voulait à aucun prix demeurer au port Léopold, qui ouvert aujourd'hui pouvait être fermé demain par un déplacement inattendu des ice-fields, phénomène très-fréquent dans ces mers et dont les navigateurs doivent particulièrement se défier.

Si Hatteras ne laissait pas percer ses inquiétudes au dehors, au dedans il les ressentait avec une extrême violence; il voulait aller au nord et se trouvait forcé de marcher au sud! ou arriverait-il ainsi? allait-il reculer jusqu'à Victoria-Harbour dans le golfe Boothia, où hiverna sir John Ross en 1833? trouverait-il le détroit de Bellot libre à cette époque, et, contournant North-Somerset, pourrait-il remonter par le détroit de Peel? On bien, se verrait-il capturé pendant plusieurs hivers comme ses devanciers, et obligé d'épuiser ses forces et ses approvisionnements?

Ces craintes fermentaient dans sa tête; mais il fallait prendre un parti; il vira de bord, et s'enfonça vers le sud.

Le canal du prince Régent conserve une largeur à peu près uniforme depuis le port Léopold jusqu'à la baie Adélaïde. Le *Forward* marchait rapidement au milieu des glaçons, plus favorisé que les navires précédents, dont la plupart mirent un grand mois à descendre ce canal, même dans une saison meilleure; il est vrai que ces navires, sauf le *For-*

fonctions et ont été reçus et bénis avec une bienveillance extrême par Sa Sainteté.

La Chambre italienne a approuvé aujourd'hui, au scrutin secret, la convention commerciale conclue entre la France et l'Italie.

Le ministre des finances a déposé le projet relatif à l'indemnité de 49 millions à accorder à la ville de Florence. Ce projet sera examiné jeudi dans les bureaux; mais on craint le vote de la Chambre. Si ce vote était contraire, il faudrait s'attendre à des troubles très graves en Toscane.

Lettres du Japon

Les relations avec l'extérieur. — Différends avec la Corée. — Prétentions de la Russie. — Incorporation de l'île de Bonin à l'empire du Japon. — L'administration des postes.

Les relations extérieures du Japon sont devenues moins bonnes dans ces derniers temps. Par rapport à la Corée elles ont même pris un caractère assez grave.

Il faut savoir que les Coréens, depuis plusieurs siècles, n'avaient aucun commerce avec l'extérieur. Sur la demande répétée du gouvernement japonais, ils ont enfin conclu un traité, en vertu duquel un certain nombre de navires japonais ont été autorisés à aller visiter la Corée. Les affaires avaient pris une tournure si favorable que le Mikado espérait obtenir pour les navires des puissances européennes la permission de mouiller dans les ports de la Corée. Cet espoir ne s'est pas réalisé, mais les puissances européennes ont été satisfaites de savoir qu'au moins des vaisseaux étrangers pouvaient s'approcher des côtes de la Corée.

On suivait avec intérêt l'installation de consuls japonais, le développement du commerce japonais, etc. Tout à coup les autorités de Corée se montrèrent hostiles à tous les commerçants japonais, à un tel point qu'un vaisseau de commerce japonais dut quitter la côte et se retirer devant la violence. Le gouvernement ne put rester indifférent à ces événements. Il envoya en Corée un représentant spécial, chargé de réclamer contre cette manière d'agir; ce représentant était accompagné du plus grand cuirassé de la flotte japonaise. On espère que le différent s'aplanira, mais il ne serait pas impossible qu'il n'amène une guerre. Au ministère japonais on fait déjà des préparatifs.

Depuis longtemps le Japon se trouvait en bons rapports avec la Russie; tout à coup, on ne sait trop comment, cette amitié s'est presque changée en inimitié. Le gouvernement de Tokio ayant soupçonné la Russie de nourrir des prétentions sur l'île de Yeso (Jesso), un ambassadeur japonais s'est rendu à Wladivostok pour demander des explications.

Yeso ou Matsmai est une des quatre grandes îles situées au nord, vis-à-vis de l'embouchure de l'Amur; elle a 1,465 milles carrés; elle est habitée par 50,000 à 80,000 Aïnos (indigènes) et par 120,000 Japonais. On ne voit pas que la Russie gagnerait à l'annexion de cette île, peu productive et mal habitée, mais à Tokio on croit que la Russie a des vues sur elle; aussi le Japon fait-il tout son possi-

ble pour relever l'agriculture et les finances de ce pays. Dans ce but, le gouvernement japonais a chargé, dans ces derniers temps, un ingénieur américain d'explorer l'île dans tous les sens et d'en faire le lever topographique. D'après les renseignements de cet ingénieur, Yeso possède 7,000 milles carrés de terrain cultivable, 6,000 milles carrés propres à des pâturages, 5,000 milles carrés de forêt et 9,000 milles carrés de terrain volcanique. Le ministère de l'intérieur s'occupe d'un projet tendant à favoriser l'émigration dans l'île. La crainte d'une annexion russe arrête tout, et l'on attend le retour de l'ambassadeur envoyé à Wladivostok.

Dans les affaires d'extérieur, le gouvernement a obtenu un succès assez mince. Le Japon a pris possession définitive des îles de Bonin et y a établi une administration. Ces îles forment dans l'Océan un groupe de petites îles faisant partie de l'archipel de Magellan; depuis longtemps elles étaient habitées par des colons japonais, mais le gouvernement ne s'en était pas emparé définitivement jusqu'à ce jour. Toutes ces îles n'ont que cinq milles carrés et se divisent en deux groupes, les îles de Parry et celles de Beuhay; la plus grande s'appelle Peel. Le gouvernement y a déjà envoyé des ingénieurs, des employés et des agents de police. L'administration sera celle d'une province incorporée.

D'après le rapport du directeur des postes japonaises, l'administration postale se serait bien améliorée en comparaison de l'année précédente. La recette a augmenté de 102,643 yens, c'est-à-dire 172 9/10. On a expédié pendant l'année 22,659,784 lettres, 606,354 cartes et 7,372,536 journaux. Les mandats de poste se montaient à 247,405, ce qui fait une augmentation de 29 5/10. La valeur de ces mandats de poste est représentée par 4,288,946 yens, ce qui donne une augmentation de 15 5/10. Il existe actuellement dans le pays 3,744 bureaux de poste.

Paris, 16 février.

Voici, d'après le *Journal des Débats*, le résumé des déclarations faites par les ministres de l'intérieur et de la justice à la commission de l'amnistie :

1o. On a demandé tout d'abord s'il ne serait pas possible de comprendre dans la loi d'amnistie les actes accomplis entre le 4 septembre 1870 et le 13 mars 1871, et certains faits postérieurs à la Commune. Il s'agit des insurrections des 31 octobre 1870 et 22 janvier 1871 à Paris, pendant le siège; des faits insurrectionnels de Marseille, au moment du 4 septembre; de l'insurrection de Lyon en 1870 et 1871, et enfin des faits de Pia et Palalda dans les Pyrénées-Orientales à l'occasion du 4 septembre.

Le garde des sceaux a dit qu'il était difficile de trouver une formule pour faire entrer ces faits dans la loi. Il soumettra d'ailleurs la question au conseil des ministres et il transmettra sa réponse à la commission.

2o On a fait remarquer que les décrets de grâce rendus jusqu'à ce jour confondaient constamment les grâces entières avec les commutations ou les

réductions de peine, et l'on a demandé si l'amnistie s'appliquerait aux commutations comme aux grâces.

La garde des sceaux a répondu que seuls les grâces pourraient être amnisties.

3o. On sait que certains déportés ont été graciés sous la condition du séjour forcé en Calédonie. On a demandé si l'amnistie s'appliquerait à cette catégorie de graciés.

Le garde des sceaux a expliqué que le gouvernement ne s'interdisait pas de gracier totalement ceux des individus de cette catégorie pour lesquels la mesure n'offrirait aucun danger.

4o. On a demandé si le gouvernement communiquerait à la commission l'état des graciés, des condamnés et des contumaux pour qu'on puisse juger de l'étendue de l'amnistie projetée.

Le garde des sceaux et le ministre de l'intérieur ont déclaré qu'on communiquerait la liste des détenus et des contumaux auxquels le gouvernement ne croit pas possible d'accorder la grâce. Ces individus sont au nombre de 1,300, dont 600 qui resteront en Calédonie et 700 contumaux qu'on ne laissera pas rentrer en France.

Ainsi que plusieurs ministres l'ont dit hier dans les bureaux de la Chambre, sur 2,400 contumaux, dont 2,000 connus, on en gracierait 1,300 qui sont des ouvriers recommandables, travaillant honorablement à l'étranger, et qui ont cherché à racheter leurs fautes par leur conduite.

Quant aux 600 déportés qui doivent être maintenus en Calédonie et aux 700 contumaux auxquels la grâce est refusée, ce sont presque tous des condamnés de droit commun, auxquels il faut joindre les chefs de la Commune.

5o On a demandé sur quels renseignements se fondait le gouvernement pour établir cette qualification.

Le garde des sceaux a dit qu'on avait examiné les jugements; et, pour apprécier exactement les qualifications qu'ils portaient, on avait examiné en eux-mêmes les faits qui avaient entraîné la condamnation. De plus, en ce qui concerne les contumaux, on avait consulté les rapports de nos consuls à l'étranger.

Le gouvernement n'entend nullement refuser tout espoir de retour à ces exclus d'aujourd'hui; ceux qui demanderont à rentrer en donnant l'assurance qu'ils respecteront l'ordre de chose établi et qu'ils ne se mêleront à aucune agitation contre la société pourront être graciés ultérieurement.

6o On a demandé enfin si la prescription serait limitée aux poursuites déjà commencées et non encore terminées, ou si le gouvernement consentait à une prescription générale et absolue, interdisant toute poursuite nouvelle après le vote de la loi.

MM. Le Royer et de Marcère ont adhéré à une prescription générale. Le *Rappel* publie un compte rendu très long, dans lequel nous relevons les deux points suivants, qui ont leur intérêt :

1o A deux reprises M. le garde des sceaux a déclaré que les communards exceptés de l'amnistie étaient presque tous des assassins, qu'il était impos-

Feuilleton du Courrier du Canada

QUEBEC, 12 Mars 1879—No 30

LES ANGLAIS AU POLE NORD.

Aventures du Capitaine Hatteras.

Par JULES VERNE.

[SUITE]

Le docteur parcourait le pays, sans trop s'éloigner du navire, et dessinait les points de vue les plus remarquables. La température s'élevait peu à peu; la neige amoncelée commençait à fondre. Le docteur fit une collection assez complète des oiseaux du nord, tels que la mouette, le diver, les molly-noctes, le canard ébédron, qui ressemble aux canards ordinaires, avec la poitrine et le dos blancs, le ventre bleu, le dessus de la tête bleu, le reste du plumage blanc nuancé de quelques teintes vertes; plusieurs d'entre eux avaient déjà le ventre dépouillé de ce joli ébédron dont le mâle et la femelle se servent pour oualer leur nid. Le docteur aperçut aussi de gros phoques respirant à la

surface de la glace, mais il ne put en tirer un seul.

Dans ses excursions, il découvrit la pierre de marées ou sont gravés les signes suivants,

[E]

1849

qui indiquent le passage de l'*Entreprise* et de l'*Investigator*; il poussa jusqu'au cap Clarence, à l'endroit même où John et James Ross en 1838 attendaient si impatiemment la débâcle des glaces. La terre était jonchée d'ossements et de crânes d'animaux, et l'on distinguait encore les traces d'habitations d'Esquimaux.

Le docteur avait en l'idée d'élever un cairn au port Léopold, et d'y déposer une note indiquant le passage du *Forward* et le but de l'expédition. Mais Hatteras s'y opposa formellement; il ne voulait pas laisser derrière lui des traces dont quelque concurrent eût pu profiter. Malgré ses bonnes raisons, le docteur fut obligé de céder à la volonté du capitaine. Shandon ne fut pas le dernier à blâmer cet entêtement, car, en cas de catastrophe, aucun navire n'aurait pu s'élever au secours du *Forward*.

Hatteras ne voulut pas se rendre à ces raisons. Son chargement étant terminé le lundi soir, il tenta encore une fois de s'élever au nord en forçant la banquise, mais après de dangereux efforts, il dut se résigner à

redescendre le canal du Régent; il ne voulait à aucun prix demeurer au port Léopold, qui ouvert aujourd'hui pouvait être fermé demain par un déplacement inattendu des ice-fields, phénomène très-fréquent dans ces mers et dont les navigateurs doivent particulièrement se défier.

Si Hatteras ne laissait pas percer ses inquiétudes au dehors, au dedans il les ressentait avec une extrême violence; il voulait aller au nord et se trouvait forcé de marcher au sud! ou arriverait-il ainsi? allait-il reculer jusqu'à Victoria-Harbour dans le golfe Boothia, où hiverna sir John Ross en 1833? trouverait-il le détroit de Bellot libre à cette époque, et, contournant North-Somerset, pourrait-il remonter par le détroit de Peel? On bien, se verrait-il capturé pendant plusieurs hivers comme ses devanciers, et obligé d'épuiser ses forces et ses approvisionnements?

Ces craintes fermentaient dans sa tête; mais il fallait prendre un parti; il vira de bord, et s'enfonça vers le sud.

Le canal du prince Régent conserve une largeur à peu près uniforme depuis le port Léopold jusqu'à la baie Adélaïde. Le *Forward* marchait rapidement au milieu des glaçons, plus favorisé que les navires précédents, dont la plupart mirent un grand mois à descendre ce canal, même dans une saison meilleure; il est vrai que ces navires, sauf le *For-*

n'ayant pas la vapeur à leur disposition, subissaient les caprices d'un vent incertain et souvent contraire.

L'équipage se montrait généralement enchanté de quitter les régions boréales; il paraissait peu goûter ce projet d'atteindre le pôle; il s'effrayait volontiers des résolutions d'Hatteras, dont la réputation d'audace n'avait rien de rassurant. Hatteras cherchait à profiter de toutes les occasions d'aller en avant, quelles qu'en fussent les conséquences. Et cependant dans les mers boréales, avancer c'est bien, mais il faut encore conserver sa position, et ne pas se mettre en danger de la perdre.

Le *Forward* filait à toute vapeur; sa fumée noire allait se contourner en spirales sur les pointes éclatantes des icebergs; le temps variait sans cesse, passant d'un froid sec à des bruyards de neige avec une extrême rapidité. Le brick, d'un faible tirant d'eau, rangeait de près la côte de l'ouest; Hatteras ne voulait pas manquer l'entrée du détroit de Bellot, car le golfe de Boothia n'a d'autre sortie au sud que le détroit mal connu de la *Fury* et de l'*Hécla*; ce golfe devenait donc une impasse, si le détroit de Bellot était manqué ou devenait impraticable.

Le soir, le *Forward* fut en vue de la baie d'Elwin, que l'on reconnut à ses hautes roches perpendiculaires; le mardi matin, on aperçut la baie Battiy, où, le 10 septembre 1851, le

Prince-Albert s'ancra pour un long hivernage. Le docteur, sa lunette aux yeux, observait la côte avec intérêt. De ce point rayonnèrent les expéditions qui établirent la configuration géographique de North-Somerset. Le temps était clair et permettait de distinguer les profondes ravines dont la baie est entourée.

Le docteur et maître Johnson, seuls peut-être, s'intéressaient à ces contrées désertes. Hatteras, toujours courbé sur ses cartes, causait peu; sa taciturnité s'accroissait avec la marche du brick vers le sud; il montait souvent sur la dunette, et là, les bras croisés, l'œil perdu dans l'espace, il demeurait souvent des heures entières à fixer l'horizon. Ses ordres, s'il en donnait, étaient brefs et rudes. Shandon gardait un silence froid, et peu à peu se retirant en lui-même, il n'eut plus avec Hatteras que les relations exigées par les besoins du service; James Wall restait dévoué à Shandon, et modelait sa conduite sur la sienne. Le reste de l'équipage attendait les événements, prêt à en profiter dans son propre intérêt. Il n'y avait plus à bord cette unité de pensées, cette communion d'idées si nécessaire pour l'accomplissement des grandes choses. Hatteras le savait bien.

On vit pendant la journée deux baleines filer rapidement vers le sud; on aperçut également un ours blanc que fut sauté de quelques coups de

fusil sans succès apparent. Le capitaine connaissait le prix d'une heure dans ces circonstances, et ne permit pas de poursuivre l'animal.

Le mercredi matin, l'extrémité du canal du Régent fut dépassée; l'angle de la côte ouest était suivi d'une profonde courbure de la terre. En consultant sa carte, le docteur reconnut la pointe de Somerset-House ou pointe Fury.

Voilà, dit-il à son interlocuteur habituel, l'endroit même où se perdit le premier navire anglais envoyé dans ces mers en 1815, pendant le troisième voyage que Parry faisait au pôle; la *Fury* fut tellement maltraitée par les glaces à son second hivernage, que l'équipage dut l'abandonner et revenir en Angleterre sur sa conserve l'*Hécla*.

—Avantage évident d'avoir un second navire, répondit Johnson; c'est une précaution que les navigateurs polaires ne doivent pas négliger; mais le capitaine Hatteras n'était pas homme à s'embarasser d'un compagnon!

—Est-ce que vous le trouvez imprudent, Johnson? demanda le docteur.

(à suivre.)

sible de gracier. Cela n'a pas empêché le citoyen Lockroy d'insister en faveur de ces assassins.

20 Le citoyen Nadaud ayant demandé si le citoyen Rochefort serait exclu de l'amnistie, le garde des sceaux a refusé de lui répondre. "Il agira sous sa responsabilité sans avoir à prendre d'engagements d'avance." Il ferait la même réponse à la Chambre, s'il était interrogé.

A la suite des explications ministérielles, M. Andrieux a été nommé rapporteur par 6 voix : 4 commissaires, sans doute les partisans de l'amnistie absolue, se sont abstenus.

MM. Langlois, Andrieux et Savary ont été délégués pour prendre connaissance des dossiers que le gouvernement a promis de communiquer.

La commission doit se réunir aujourd'hui pour arrêter ses discours, et M. Andrieux déposera son rapport lundi.

CANADA.

QUEBEC, 12 MARS 1879.

PARLEMENT FÉDÉRAL.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 11 mars 1879.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures. Après les affaires de routine, l'hon. M. Tilley présente un message du gouverneur général qui est lu comme suit par M. l'Orateur :

"Le gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimés des sommes requises pour le service de la Puissance pour l'année finissant au 30 juin 1880, en vertu de l'acte britannique de l'Amérique du Nord, 1867. Il recommande ces estimés à la Chambre des Communes."

Sur motion de l'hon. M. Tilley, le message de Son Excellence et les estimés qui l'accompagnent sont référés au comité des subsides.

Après l'introduction de quelques bills, l'ordre du jour est appelé.

Sir John A. MacDonald dit qu'il a été décidé la semaine dernière qu'aujourd'hui le gouvernement laisserait le champ libre de la discussion à son honorable ami pour Bagot, afin de lui permettre de présenter sa résolution, qui venait la première dans les avis de motion.

M. Mousseau prend la parole à quatre heures moins un quart. Il dit en commençant qu'il est déterminé à traiter le sujet avec toute la dignité et la modération possibles. Il entre alors directement en matière en décrivant les circonstances qui ont conduit la province de Québec à la législation qu'elle a suivie dans sa politique des chemins de fer.

Il donne aussi un résumé historique des changements législatifs dans cette province jusqu'à la date de la démission du ministre DeBoucherville, puisant des arguments abondants dans les papiers exposés devant la Chambre. Il prend une à une les raisons alléguées par le lieutenant-gouverneur à Lord Dufferin pour se justifier de la démission du cabinet DeBoucherville, et démontre qu'elles étaient, pour la plupart, de purs prétextes pour jeter par-dessus bord un gouvernement pour lequel il n'avait aucune sympathie politique.

A six heures moins un quart, la chambre s'ajourne.

Séance du soir.

M. Mousseau reprend son discours. Il conteste la constitutionnalité de l'acte du lieutenant-gouverneur. En terminant, il dit qu'il espère que la conduite de M. Letellier sera censurée, et que la censure aura un effet pratique.

Il était très-important, aux premiers temps de notre histoire comme confédération, de repulser et de stigmatiser tout effort fait pour introduire la personnalité dans un gouvernement. Nous devions maintenir intacte notre constitution libérale et infliger au premier qui osait la violer, une punition proportionnée à la gravité de l'offense.

M. Letellier s'était rendu indigne de la position qu'il occupe; son administration partisane du gouvernement de Québec rendait impossible l'harmonie dans les travaux de tout gouvernement dans la province de Québec, tant qu'il resterait à la tête du pouvoir.

Il propose alors la résolution suivante :

"Que la démission par le lieutenant-gouverneur de Québec de ses ministres, le second jour de mars 1878, était sous les circonstances injustifiées et subversives de la position accordée aux aviseurs de la couronne depuis la concession du principe du gouvernement responsable aux colonies de l'Amérique Britannique du Nord."

M. Mousseau a parlé jusqu'à neuf heures moins un quart et a été chaleureusement applaudi de la Chambre et des galeries.

M. McCarthy, le second de la motion de M. Mousseau, lui a succédé. Il a parlé des devoirs d'un lieutenant-gouverneur et a fait ressortir, avec une éloquence ferme, tout l'injuste de la conduite du lieutenant-gouverneur. Ce débat est ensuite ajourné sur motion de M. White, [Cardwell].

La chambre se forme alors en comité des subsides et vote \$63,600 pour des charges extra.

Ajournement à 11.55 heures.

A propos de M. Letellier.

C'est aujourd'hui même que la nation va clore ce grand procès du coup d'état de Québec, cause déjà jugée qu'il n'est plus qu'après les formalités de rigueur pour passer dans le domaine de notre jurisprudence constitutionnelle. Le public connaît à ce sujet nos

idées qui sont les siennes, nous nous contenterons donc de dire sans commentaires que M. Letellier va être censuré par la Chambre des Communes comme il l'a été l'an dernier par le Sénat. Il appartient aux Communes de constater qu'un de ses officiers a mal rempli ses fonctions, au point de briser le pacte fédéral et de vouloir consacrer l'intervention du pouvoir fédéral dans nos législatures locales. Ce crime n'a ni précédents, ni excuses et il doit être puni. Mais nous avons affaire à des adversaires de ressources, plus forts sur l'invention que sur la morale; et ayant tout à perdre dans la punition, ils cherchent à traverser les routes tortueuses la voie de l'impunité. Vous les entendez pérorer : pour eux M. Letellier est sacré, d'abord parce qu'il est protégé par l'élément protestant et ensuite parce que le Marquis de Lorne lui a donné l'assurance qu'il serait maintenu. Ceux qui se rappellent la violence avec laquelle les libéraux attaquent le Sir George E. Cartier parce qu'il prétendait vendre aux intérêts protestants ne manquent pas de mettre en regard leur nouvelle doctrine. N'ayant pu trafiquer de leur marchandise dans le temple catholique, les libéraux veulent savoir si leur esprit de commerce aura plus de chances dans le temple protestant. Jusqu'à présent les succès ont été minces. On a pu enrôler quelques femmes dans cette croisade religieuse, on a pu faire jouer quelques sociétés secrètes, on a pu surprendre la bonne foi de quelques ministres du culte; mais la masse des hommes politiques est restée sourde à ces exhortations intéressées. Nos alliés font de la politique et non de la propagation de la foi. Ils font de bonnes lois, de grandes améliorations, comprennent les besoins de leur pays, nous préparent la prospérité; mais ils ne sont ni casistes, ni apôtres et ils ne se donnent pas la mission de sauver les âmes. C'est ce qui fait que les protestants méprisent cet appel au fanatisme et que M. Letellier sera abandonné à son sort.

Quant à la protection du marquis de Lorne, nous ignorons quel peut être l'objet de cette large et gar nous en l'honneur de conférer avec Son Excellence, qu'il ne doit pas même songer à une attitude de ce genre. Au nom de qui et au nom de quel pourrait-il intervenir dans la conduite de nos affaires locales? Quel est la parcelle d'intérêt impérial liée à la question de M. Letellier? Nous trouvons les libéraux bien subitement changés sur le respect dû à l'autorité; ces fiers mangeurs de rois seraient prêts à se jeter sous la roue du char impérial pour le simple plaisir de s'y faire écraser. Il n'y a plus de libertés constitutionnelles, il n'y a plus de droits populaires; voilà que le souverain est tout, que le peuple n'est plus rien dans le mécanisme parlementaire. Une chambre nouvelle sort toute fraîche des élections parlementaires; le peuple a voté sur la question de M. Letellier et il a chargé ses mandataires de le censurer. La Chambre dans l'exercice de ses fonctions prononce en conséquence; le peuple parle par sa bouche; mais tout à coup l'on fait surgir l'image de la royauté pour renverser cette autre souveraineté du peuple, dont les libéraux ont été de tous temps les défenseurs exagérés. Ils ne connaissent pas même encore la nature de cette institution magnifique du souverain constitutionnel, qu'ils insultent ou exaltent tour à tour par calcul et selon les besoins du moment.

S'il y a un souverain respecté dans ses états, c'est bien le marquis de Lorne dans la Puissance du Canada. Son Excellence et son auguste compagnie ont été reçues au milieu d'un enthousiasme inouï; mais nous ne pensons pas qu'il leur soit venu à l'idée que cette diffusion populaire était un témoignage pieux et personnel et dans ses diverses réponses aux adresses présentées, le Gouverneur a eu le soin de le déclarer. S'il en eût été ainsi, le Gouverneur aurait été forcé de nous prendre tous pour une réunion de valets prêts à adorer un homme avant de le connaître et chantant ses louanges avant de savoir même ce qu'il fallait chanter. Nous sommes essentiellement démocrates en Amérique; l'esprit de caste et les distinctions de rang n'y existent pas. La noblesse du sang n'ajoute pas un grain d'importance ou de considération personnelle à celui qui la porte dans ses veines.

Il n'y a pas d'autre aristocratie que celle du talent; et quand un simple maçon a eu assez de vigueur d'esprit et d'énergie pour occuper pendant cinq ans le poste de premier ministre, il a trouvé partout le même respect, le même prestige que s'il fut né dans les châteaux et il ne lui a manqué que l'habileté pour ne pas rester tout le temps qu'il aurait voulu le premier citoyen du Canada.

L'influence personnelle du souverain est une chose inconnue en Amérique et cette indifférence sociale a tellement pénétré toutes nos institutions que l'intervention personnelle du souverain dans n'importe quelle délibération d'hommes sensés ne trouverait pas deux courtisans qui se donneraient mal de changer d'opinion.

Et, cependant, le représentant de notre souveraineté rencontre en Canada une déférence, un dévouement qu'on ne trouverait peut-être pas dans aucun autre pays. Cet état de choses démontre combien le système constitutionnel anglais est admirable et parfait. L'Angleterre a trouvé le moyen de faire du souverain et du peuple une seule et même chose, au lieu d'en faire deux éléments distincts que les libéraux essaient en ce moment de mettre en conflit. Le souverain est le miroir dans lequel le peuple même se contemple. Le souverain constitutionnel est le résumé, l'essence du pouvoir populaire. Il commande au nom de tous, parce que le peuple a choisi cette manière d'exprimer sa volonté; mais il ne commande que ce que le peuple même l'avisé de commander. Voilà pourquoi le souverain anglais reçoit tant d'hommages, produit tant d'enthousiasme partout où il va.

C'est le peuple qui se salue, qui s'ac-

clame en lui, qui rend témoignage à sa propre force. D'un autre côté, jamais souverain n'occupera une position plus élevée, plus enviable, plus éblouissante que celle du souverain anglais, par ce fait même que toutes les fibres de la nation se réunissent en lui. On comprend du coup que si cette souveraineté est grande et sublime, elle ne l'est que pour les fins, mêmes de cette souveraineté. C'est pourquoi l'on dit que le roi règne mais ne gouverne pas; c'est pourquoi les actes personnels lui sont en quelque sorte interdits, parce qu'en sa volonté comme souverain et sa volonté comme individu, la chute serait tellement forte qu'elle en serait pénible et insupportable. C'est cette distinction que les libéraux ne savent pas faire dans le rôle du Gouverneur.

Ils voudraient attacher à ses actes personnels l'importance attribuée à ses actes officiels et ils voudraient mettre le Gouverneur dans cette position où ses actes individuels n'auraient pas plus de valeur ou d'importance que ceux du moindre électeur ou officier municipal de la Puissance. Ces gens-là ne respectent rien. Peu leur importe que le système constitutionnel soit par là même détruit du coup; peu leur importe que l'efficacité de notre Gouverneur soit enlevée par là-même; peu leur importe que le nom le plus respecté soit soumis à tous les caprices de la mauvaise humeur populaire; ils ont un but à obtenir; ils ne s'occupent pas du reste. Ils ne tiennent pas à la royauté, ils ne connaissent pas le sentiment monarchique; il leur est égal de laisser le peuple sous l'impression que le représentant de notre souveraineté est un homme comme un autre, animé des mêmes passions mesquines. Nous devons protester contre ces tendances qui peuvent agir fatalement sur l'esprit du peuple et fausser le sens de nos institutions politiques.

Aujourd'hui, c'est à propos de M. Letellier; demain ce sera à propos d'une autre chose; comme hier, dans un moment de colère, MM. Mackenzie, Letellier, Fabre, Laurier traitaient Lord Dufferin de valet, Gardons soigneusement le prestige de la royauté; c'est la force d'un pays, mais dans un pays démocratique, il faut doubler la garde, parce qu'une fois qu'il sera atteint, on ne pourra plus le réparer et que si vous ouvrez une fois la porte à la désaffection, il n'y aura plus rien pour en arrêter la marche.

(Monnaie d'hier.)

Important pour le parlement fédéral.

Nous croyons devoir attirer l'attention de nos législateurs, tandis que le Parlement fédéral est en session, sur le fait que le droit d'empêcher les aubergistes de vendre des liqueurs enivrantes le dimanche, en vertu des lois existantes, est souvent contesté à la législature de Québec.

Nous voyons dans le *Journal des Trois-Rivières* du 10 courant une décision judiciaire rendue par les juges de paix H. G. Fearon et Uld. Martel qui entraîne à bien des réflexions quand on a lu les arguments qu'amène le défendeur par ses avocats, MM. Turcotte et Paquin.

Ce défendeur se nomme Philéas Racette, aubergiste, de la paroisse de Maskinongé. Il est poursuivi par Godfroy Lassalle, Ecr., Inspecteur des Licences pour le district des Trois-Rivières, au nom de Sa Majesté, pour avoir, le dit défendeur, dimanche, le 1er décembre 1878, dans son auberge, à la paroisse de Maskinongé, dans le district des Trois-Rivières, vendu des liqueurs enivrantes sans certificat et sans aucune cause valide pour lui de ce faire; et pour avoir aussi, le dimanche, dans le même temps, tenu ouverte la buvette de sa dite auberge.

Le Défendeur, par une admission écrite, produite au dossier, admet les faits, comme il l'a fait en outre verbalement, devant la Cour, par ses avocats, mais il plaide : "que la loi des Licences de Québec de 1878, en vertu de laquelle il est poursuivi est inconstitutionnelle et nulle, comme tendant à gêner le commerce auquel elle s'applique, et que toute loi qui a rapport au commerce, tel que la loi des Licences de Québec de 1878, ci-dessus mentionnée, est un ressort et de la compétence exclusive du Parlement de la Puissance du Canada."

Le Défendeur en même temps, admet sa licence, et que c'est en vertu de cette licence qu'il a tenu et tient sa dite auberge.

Il serait peut-être bon, dans l'intérêt de la morale, que le gouvernement prit quelque mesure établissant plus clairement que l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, qui donne loisir à la Reine de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, de faire certaines lois pour le bon gouvernement du Canada, n'enlève pas à la législature de Québec la réglementation de son trafic de liqueurs enivrantes, et que, par conséquent, elle a droit de poursuivre ceux qui ouvrent leurs tavernes le dimanche.

En attendant, Racette a été condamné à l'amende, ou à défaut de payer, à 3 mois de prison.

M. J. F. Bureau, a agi comme avocat de l'inspecteur des licences dans cette poursuite.

—Le prince de Broglie-Revel, parent

Echos d'Ottawa.

11 mars.

—M. Walacks, de Manitoba, l'un des plus vieux partisans du Très-Honorable Sir John A. MacDonald, est en cette ville et a présenté hier au Premier un choix de poissons blancs pris sous la glace du Lac Winnipeg.

—Mercredi dernier, une députation composée de M. Waterman et de plusieurs autres personnalités de London, a eu une entrevue avec l'hon. Ministre de l'Agriculture et lui a représenté qu'il y avait environ quatre cents mécaniciens et journaliers sans emploi dans la cité de London et désireux de s'établir sur les terres du gouvernement, à Manitoba. Cependant ils étaient incapables de le faire et demandaient à emprunter une somme d'argent du gouvernement qu'ils rembourseraient dans cinq ans à six par cent. L'hon. M. Pope a répondu que le gouvernement n'était pas en position, dans le moment, d'accorder des aides d'argent, mais qu'on pouvait obtenir des terres sans difficulté.

—Hier après-midi, une députation de London a eu une entrevue avec l'hon. M. Tilley au sujet des droits sur l'huile de charbon; elle a demandé que ces droits qui sont de 6 cents par gallon fussent élevés à 8 cents. M. Tilley n'a pas donné de réponse définitive à la députation.

—On s'attend que la plupart des députés canadiens conservateurs, de même que Sir John, parleront sur la question Letellier. Les lions MM. McKenzie, Huntington et Laurier, et MM. Guthrie et Cameron parleront aussi du côté de l'opposition.

—Longtemps avant que l'Orateur eût pris le fauteuil, aujourd'hui, les abords des galeries étaient bondés de personnes sollicitant d'être admises pour entendre les discours sur la question Letellier. Dix minutes avant l'ouverture des Chambres, on a affiché dans les corridors : "Tous les sièges des galeries sont occupés."

M. Mousseau a parlé sans passion, logiquement et éloquentement. Le parterre et les galeries lui ont adressé des applaudissements retentissants.

Institut Canadien de Québec.

Volumes ajoutés à la bibliothèque, février 1879.

(Livres achetés à Paris.)

Féval Paul, Valentine de Rohan 1 vol.
Contes de Bretagne..... 1
Frère Tranquille..... 1
Le dernier chevalier..... 1
La fille du Juif Errant..... 1
Les Etapes d'une conversion..... 1
La Fée des Grèves..... 1
L'homme de Fer..... 1
Château pauvre..... 1
Jésuites..... 1
La louve..... 1
Le château de velours..... 1
La belle Étoile..... 1
Pierre Blot..... 1

Molesworth, History of England. 3
Mennechet Ed., Matinées littéraires, cours complet de littérature moderne..... 4
Matinées littéraires, cours complet de littérature romaine..... 2

F. Gabriel Sagard-Théodat, Histoire du Canada..... 4
Le grand voyage au pays des Hurons..... 2
Verne Jules, Hector Servadac..... 2
Guizot, Histoire d'Angleterre..... 2
Verne Jules, Géographie de la France (illustrée)..... 1

Blanc Chs., Grammaire des arts et du dessin..... 1
Grandville, Vie privée et publique des animaux..... 1
Berruyer, Légons et modèles d'éloquence judiciaire..... 1
Œuvres, Discours parlementaires..... 5

Barrot Odilon, Mémoires Posthumes de..... 4
Bourassé, L'abbé, Les plus belles cathédrales de France..... 1
Les plus belles églises du monde..... 1

Walkoff, L. Traité complet de fabrication et raffinage du sucre traduct. de Miryot et Gay, Lussac..... 2
Magen Hipp., Histoire du second Empire..... 2
Eyzaguirre, Le catholicisme en présence des sectes dissidentes..... 2

Violéau, La maison du Cap, Nouvelle Bretonne..... 1
Godfroy, Morceaux choisis des poètes et Prosateurs français du 16ième siècle..... 1
Poètes français du 17e, 18e et 19ième siècle..... 1

Monnin J'abbé, Le curé d'Ars..... 2
Monsabré R. P., Conférences de N. D. de Paris, Carême de 1877 et 1878..... 2
Audeval H. La Grande-Ville..... 1
Dupanloup Mgr. De l'Éducation..... 3

Deslys Chs. Les récits de la grève Daniel R. P. Chs. Les études classiques dans la société chrétienne..... 1
Godfroy, Prosateurs français du 19e siècle..... 1
Beaumont-Vassy, Les salons de Paris et la société Parisienne sous Louis-Philippe..... 1

Les salons de Paris et la société parisienne sous Napoléon III..... 1
Poutmartin A. de, Nouveaux samedis, 15e et 16e séries..... 1
Barbey d'Aurevillay, Les Bas bleus..... 1

Mlle. Thérèse-Alphonse Karr, Pas encore, Trois récits..... 1
Goudry du Jardinot, La redoute du capitaine-Empereur..... 1
Malo Hector, Romain Kalbris..... 1

Caubain Henri, Le Grand Vaincu..... 1
Maréchal Marie, Marcelle Dayre..... 1
Rochette Raoul, Tableau des Cata-

combes de Rome..... 1
Grange Jean, Souvenirs d'un Gendarme..... 1
De Bassanville, Comtesse de l'Art de bien tenir une maison..... 1
Margry Pierre, Relations et mémoires inédits pour servir à l'histoire des pays d'outremer..... 1
Lacordaire R. P., Lettres..... 1
Hamon R. P., Vie du Cardinal de Cheverus..... 1
Deloncourt [Ed. et J.] Histoire de Marie-Antoinette..... 1
Venillot Ls. Molière et Bourdaloue..... 1
Lahontan, Baron de, Voyages dans l'Amérique Septentrionale..... 1
Mémoires de l'Amérique Septentrionale, ou la suite des voyages de M. le Baron de Lahontan..... 1
Dialogue de M. le Baron de Lahontan et d'un sauvage dans l'Amérique [suivi de "voyage de Portugal et de Dane"]..... 1
Lacordaire R. P., Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne..... 1
Leclercq, Un été en Amérique..... 1
Doudan, Mélanges et Lettres..... 1
Séguin, Le Talisman de Marguerite..... 1
L'Ouvrier, 17e année..... 1
La semaine des familles 1877-78..... 1
Musée des Familles 44 vol..... 45
Le Foyer, Revue de la famille et Gazette des familles, 1877, vol. 3-4
" " " 1878, vol. 5-6

Charton Ed. Le Magasin Pittoresque 45-46e année 77-78 2
Les Missions catholiques Tome IX, 1877..... 2

Dons du Ministère l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux Arts, France.
Charton Ed. et al. Le Tour du Monde, Nouveau journal des Voyages 1860-1877..... 34
Musée des Archives Nationales..... 1
Grégoire Ls. Dictionnaire encyclopédique, d'Histoire, biographie etc..... 1
D'Hericault Ch. et L. Molland. La France Guerrière, Récits Historiques, etc..... 1
Müller Eug. La Forêt, son Histoire, sa légende etc..... 1
De Lescure Marie Stuart..... 1
François Ier..... 1
Guizot Histoire de France racontée à mes petits enfants..... 5
Quicherat, G. Histoire du Costume en France..... 1
De Lescure, Jeanne D'Arc..... 1
Charton Ed. et Bordin Henri. Histoire de France..... 2
Chattamel. Mémoires du peuple Français..... 8
De Monoury et Goepf. Les Marins 2

NOUVELLES

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.—Jeudi le 13 du courant, à 8 heures P. M. le Rév. P. Hamon S. J. donnera une conférence, dans la salle de l'Institut. Sujet :—Le Père Isaac Jagues, Premier Apôtre des Iroquois.—Les membres peuvent obtenir des cartes en s'adressant au gardien.

ALPH. POULIOT, Secrétaire-Archiviste.

CERCLE CATHOLIQUE DE QUÉBEC.—Ce soir à 8 h. il y aura séance ordinaire de l'association. M. le Président fera les frais de la réunion.

A 7 h. précises, réunion de Comité de Direction.

Mairie.—A une assemblée du Conseil Municipal de la paroisse des Éboulements, tenue le 3 du courant, Monsieur le Notaire L. C. Clément, Préfet du Comité de Charlevoix, a été, à l'unanimité, réélu Maire de cette paroisse.

RESPECTONS LES OBJETS DU CULTE DES SAINTS.—Le *Farceur* de samedi dernier contient une caricature regrettable, en ce sens qu'elle met en scène le chapel et le scapulaire; deux objets de piété les plus vénérés, les plus répandus dans la catholicité entière.

On ne joue pas ainsi avec les deux premiers attributs du culte le plus élevé après celui de la Divinité : le culte de la Mère de Dieu.

D'ailleurs aucun objet de dévotion ne peut se prêter à la caricature. C'est une inconvenance, un manque de goût, un hors-d'œuvre, pour ne pas dire une profanation; même quand on n'a d'autre but, comme dans le *Farceur*, que de reprocher à un homme politique, en le ridiculisant, d'exploiter le sentiment religieux.

Il ne s'agit pas ici de politique; mais de faire remarquer, avec les meilleures intentions du monde, un abus désagréable.

Nous espérons que les nouveaux propriétaires du *Farceur* MM. Poirier & cie prendront nos observations en bonne part, et qu'à l'avenir ils éviteront de laisser figurer dans leur journal des objets sacrés, que le catholique le plus indifférent respecte.

FEU À LÉVIS.—Ce matin, vers une heure demie, il y a eu incendie à Lévis, en arrière de la ville. Une ou deux bâtisses ont été consumées.

MONTRÉAL, 11 MARS.—Une autre maison de chausseries, MM. Smardon & Cie, est en difficultés financières. Passif \$100,000.

—Le caissier en décalcation de la banque Hochelaga, W. J. S. Paquet, subira son procès devant la cour du banc de la reine, les deux conseils pour la poursuite et la défense ayant consenti à sousmettre la cause devant un grand jury.

—Sir A. T. Galt est arrivé ici aujourd'hui de New-York.

TORONTO.—La quatrième session du 3ème parlement d'Ontario a été close

cette après-midi. La moitié des membres seulement étaient présents, les autres étant déjà partis pour leurs foyers respectifs.

DERNIÈRES DÉPÊCHES EUROPÉENNES.—LONDRES, 11 MARS.—Dans la chambre des Communes aujourd'hui, M. Ralikes, membre pour Chester, a proposé la nomination d'un comité pour s'occuper s'il est à propos d'autoriser le système d'éclairage par l'électricité ou par d'autres méthodes perfectionnées. La motion a été adoptée.

—La *Pall Mall Gazette* dit qu'une lettre privée reçue d'autorités indiennes rapporte que les habitants de Cashmere meurent de la famine comme des mouches, et que si l'on en juge par le chiffre des mortalités actuellement, toute la province sera dépeuplée vers la fin de l'année.

Berlin, 11 mars.—Le Reichstag a rejeté aujourd'hui une motion en faveur d'un congrès européen pour obtenir un désarmement général.

—Le nombre des manufactures s'est accru très rapidement dans le sud. L'Alabama en a 8,118, la Floride 636, la Georgie 3,847, la Louisiane 2,557, le Mississippi 1,731, la Caroline du Sud 1,484, le Texas 2,315. Le nombre d'ouvriers employés est de 80,948.

—La récolte totale du tabac aux États-Unis en 1877. Les chevaux ont augmenté d'environ trois par cent. Les vaches montrent une augmentation dans presque tous les États. Le nombre des bestiaux est le même que l'année dernière. Les moutons et les cochons ont augmenté d'environ trois par cent; les mules, deux par cent.

—On signale le cas d'un jeune élève de race noire, du nom de George Gordon, qui, à la suite de brillantes études dans l'école des enfants de couleur de Philadelphie, vient de subir avec succès l'examen qui lui ouvre la porte de l'école supérieure centrale. George Gordon est le premier élève de couleur qui entre à l'école centrale de la Pennsylvanie.

—Le Sénat du Maine a passé une résolution demandant que le salaire du Président soit réduit à \$25,000 et celui des membres du congrès à \$5,000.

—George Gugmon et Teresa Poiras ont été unis la semaine dernière par les liens du mariage. Il y eut le soir un parti de noces et le couple paraissait heureux. Le matin, la mariée fut trouvée morte dans son lit, ayant été tuée à coups de poignard, et le mari s'était enfui de New-York.

—Feu la loterie et Cham : Par un temps de pluie battant : —Quel malheur, s'écrie une Mme G. gou blottie sous son parapluie. Jamais mes numéros ne seront assez bêtes pour sortir de ce temps-là.

Une dame présente ses billets au contrôleur : —Mais, madame, vous n'avez rien gagné !

—Il y a un changement de gouvernement. À des hommes nouveaux, des numéros nouveaux. Faut tout recommencer.

EXPOSITION DE PARIS.—Mesdames et Messieurs : La maison Renaud & Cie, a le plaisir d'inviter ses amis et le public en général de venir visiter l'asortiment magnifique d'articles de fantaisie qu'elle vient de recevoir directement de l'EXPOSITION DE PARIS.

On trouvera à notre établissement tout ce qu'il y a de plus nouveau pour les cadeaux de Noël et du Jour de l'An. Nous donnerons sous peu une liste des effets reçus. Une visite est sollicitée.

RENAUD & CIE, 24, Rue St-Paul.

D'un médecin.

Thyde Park, Vt., 7 Février 1876.

MM. W. Fowle et Fils, Boston.

Messieurs.—Vous vous rappellerez peut-être que je vous ai écrit il y a plusieurs semaines, au sujet du snor peruvien, pour ma femme qui souffrait de débilité générale, conséquence d'une Dysenterie Typhoïde. J'avais eu d'abord recours aux médecins les plus renommés dans cet Etat, de même qu'à ceux du Canada, sans en obtenir le moindre soulagement. Sur votre recommandation, elle commença à faire usage du Sirop. Les premières quatre bouteilles lui firent peu d'effet, mais en prenant la cinquième elle commença à revenir rapidement, et aujourd'hui, après la sixième de vos bouteilles de 81, elle a repris sa force et est capable de vaquer à la plupart des travaux de la maison; aussi je sens bien que je ne pourrai jamais parler trop hautement en faveur du snor peruvien. J'ai prescrit ce remède à plusieurs de mes malades et vous ai fait vendre plusieurs douzaines de bouteilles. Vous pouvez faire l'usage qu'il vous plaira de cette lettre.

Votre dévoué,

H. D. BELDEN, M. D.

En vente par les marchands en général.

Bulletin Commercial.

Le montant perçu à la Douane de Québec pour la semaine finissant le 4 mars est de \$10,628.81.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

New-York, 11 mars 1879, 2 heures P. M.
Oz, 1
Change Sterling, 90
Greenbacks, 99

E. C. BARNOW, Courtier, Québec.
No 17, Rue Baudé, Québec.

MARCHÉS DE QUÉBEC.

Farine et Grains.

Québec, 11 mars 1879
Farine.—Sup. extra, baril, 196.....\$5.25 à 5.75
Extra..... 4.90 à 5.00
Forie pour boulanger..... 4.75 à 5.10
Extra du printemps..... 4.60 à 4.70
Superfine No. 2..... 4.30 à 4.40
Fine..... 3.60 à 3.75



TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, FÉVRIER 1879.

ARRIVÉE. MALLES. CLOTURE.

A.M. P.M. ONTARIO. A.M. P.M.

8.00 Ottawa, par chemin de fer (a).....11.30 5.00

8.00 Province d'Ontario (a).....11.30 5.00

8.00 Québec.

8.00 Arthabaska, Sherbrooke, Lennoxville, Irl. Pond, Township de l'Est et Richmond jusqu'à Montréal, par chemin de fer, tous les jours (a).....5.00

8.00 Station de la Chaudière.....5.00

8.00 Cité de Montréal, l'Ouest par chemin de fer, tous les jours.....11.30 5.00

8.00 et Sorel, par chemin de fer, tous les jours.....11.30 5.00

8.00 Lévis, Mégantic, tous les jours (a).....5.00

8.00 Saint-Gilles et Saint-Sylvestre, tous les mardis, jeudis et samedis (a).....5.00

4.30 Rivière-du-Loup, par chemin de fer, entre Québec et la Rivière du Loup, tous les jours.....8.15

7.45 Par l'express est de la Rivière-du-Loup, les comités de Gaspé et Bonaventure et les Provinces du Nouveau Brunswick, la Nouvelle-Écosse, les Îles du Prince-Édouard, St-Jean de Terrebonne et la Bernadette (a).....5.00

8.00 N. S. tous les jours (a).....6.45

8.00 Moulins de la Chaudière.....8.45

MALLES LOCALES.

10.30 Les comités de Beauce et Dorchester, par chemin de fer de Lévis et Québec, tous les jours.....11.00

8.30 Beaumont et St-Michel, tous les jours.....3.00

8.30 3.00 Blouville, Lauzon et Saint-Jacques, tous les jours.....3.30

8.00 Lévis, deux fois par jour.....3.30

8.00 4.30 Québec-Sud, deux fois par jour.....6.30

3.00 New-Liverpool et St-Jean Chrysostome, deux fois par jour.....3.30

8.00 2.30 Sorel, deux fois par jour.....3.00

8.00 Sillery, deux fois par jour.....3.00

8.00 Saint-Sauveur et Saint-Roch, quatre fois par jour.....3.30

8.00 10.30 Fausbourg St-Jean, trois fois par jour.....3.30

8.00 Bergeville et Cap Rouge.....3.30

10.00 Ste. Foye.....10.45

8.00 Rive Sud (Ouest), Saint-Nicolas, jusqu'à Beaucourt, tous les jours.....8.30

10.30 Rive Nord (Ouest), Ancien-Lorette, jusqu'à Trois-Rivières, et Berthier par le chemin de fer du Nord tous les jours.....12.15

8.00 Rive Nord (Est), par terre, Beaupré, Sault Montmorency, Saint-Tite des Caps, et les comités de Charlevoix, Chicoutimi et Saguenay, tous les jours, par terre.....9.30

8.00 Ile d'Orléans, les lundis, mercredis et vendredis.....2.30

10.30 Bourg Louis, Saint-Raymond, Pont-Rouge, tous les jours.....11.30

10.30 Sainte-Catherine, les lundis, mercredis et vendredis.....11.30

10.00 Valcartier et Stoneham, mercredis et samedis.....2.00

10.00 Laval et Lac Beauport, les mercredis et samedis.....2.00

10.00 Charlebourg, Lorette, Saint-Ambroise, tous les jours.....2.00

8.00 ETATS-UNIS.

8.00 Boston, New-York, Philadelphie, tous les jours.....5.00

8.00 Indes Occidentales, Lettres, etc., payées d'avance, voie de New-York, sont expédiées tous les jours à New-York, d'où les malles sont expédiées.....5.00

8.00 Pour la Havane et les Indes Occidentales, voie de la Havane à New-York, tous les jours.....5.00

8.00 d'où les malles sont expédiées chaque jeudi.

8.00 Pour Saint-Thomas, les Indes Occidentales, jusqu'à New-York, d'où les malles sont expédiées le 23 de chaque mois.....5.00

8.00 GRANDE BRETAGNE.

8.00 Par la voie canadienne chaque jeudi.....6.00

8.00 Par les vapeurs de la ligne Cunard, voie de New-York, les lundis.....5.00

a—Sac des malles p. chars ouvert jusqu'à.....3.15 P. M.

b—Do.....6.45 A. M.

c—Sac supplémentaire, les vendredis, 6.45 A. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.

Les boîtes aux lettres sur la rue seront visitées à 6.00 A. M., 10.45 A. M., 3.30 P. M., et 4.45 P. M.

Le facteur délivrera les lettres à 8.30 A. M., 10.30 A. M., et 2.30 P. M.

J. B. PRUNEAU, Maître de Poste.

Québec, 24 fév. 1879—30 oct. 1878—c. 610

BAZAR

En faveur de l'asile du Bon Pasteur.

Il sera tenu un Bazar en faveur de cette Institution de charité, dans le cours du mois de SEPTEMBRE prochain.

Les personnes qui seraient disposées à faire quelque don en faveur de la bonne œuvre, sont priées de vouloir bien le faire parvenir aux dames dont les noms suivent :

Mesdames Alexis Garipuy, Méville, Deschênes, Félix, Fournier, Séraphin, Arlet, Frédéric, Fraser, Isidore, Noret, Vve. Michel, Drouin, Julien, Samson, F. X. Biron, Joseph Lafrance, Napoléon Morency, François Rochon, Basile Vaillancourt, Zacharie Pouliot, D. Gosselin, J. B. Vézina, Joseph Pichet, Elie Hamel, Nazaire Lachance, Joseph Vermette, Augustin Trudelle, Charles Langlois, Benjamin Pagé, Zéphirin Vandy, Eugène Lacroche, Mlle E. Munn, Mesdames Michel Jigali, Eusèbe Renaud, Ferdinand Auclair et Alfred Lortie, François Lacroix.

Mesdames Ferdinand Martineau et Théodore Tremblay présideront à la table des rafraîchissements.

Québec 16 janvier 1879. 673



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malles CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1878—Arrangement d'hiver—1879

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, battant sur le Clyde, à double engin.

SARDINIAN.....4200 Lt. Dutton, R. N. R. CIRCASSIAN.....3400 Lt. Smith, R. N. R. POLYNESIAN.....3600 Capt. A. Bird. SARMATIAN.....3600 Capt. Barclay. PRUSSIAN.....3000 Capt. J. Ritchie. MORAVIAN.....2650 Capt. J. Graham. PERUVIAN.....3600 Capt. Walis. CASPIAN.....3200 Capt. Trocks. HIBERNIAN.....3400 Lt. Archer, R. N. R. NOVA SCOTIAN.....3300 Capt. Richardson. AUSTRIAN.....2700 Capt. J. Wylie. NESTORIAN.....2700 Capt. Wallace. MANITOBIAN.....3150 Capt. Bone. CANADIAN.....3000 Capt. Jas. Scott. CORINTHIAN.....2600 Capt. Menzies. QUEBECIAN.....2300 Capt. Stephens. ACADIAN.....1350 Capt. Cabell. NEWFOUNDLAND.....1500 Capt. Mylius.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL.

Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de HALIFAX chaque SAMEDI arrivant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Malles et les Passagers allant en Irlande et en Écosse ou en venant partiront comme suit :

De Halifax.

MORAVIAN.....Samedi, 1. Février. NOVA SCOTIAN.....8. P. RUVIAN.....15. POLYNESIAN.....21. SARMATIAN.....8. CASPIAN.....15. MORAVIAN.....22.

Viâ St. Jean Terre-Neuve

Prix du Passage depuis la Pointe Lévis :

Chambres \$57, \$77 et \$67 suivant l'accommodement.

Intermédiaire.....\$45.

Entrepont.....\$31.

Les Steamers de la ligne de la Malle de Halifax

Partant de HALIFAX, pour ST-JEAN, QUEBEC TOWN et LIVERPOOL tous les MARDIS comme suit :

TERRENEUVE, Mardi, 4. Février.

Do.....18.

Do.....4. Mars.

Do.....18.

Do.....1. Avril.

Do.....15.

Do.....29.

Prix du passage entre Halifax et St. Jean :

Chambre.....\$30.

Entrepont.....6.

Lits payables d'avance.

Chaque vaisseau possède un chirurgien expérimenté.

Pour plus amples détails s'adresser à ALLANS, RA & CIE., Agent Québec, 12 février 1879.

c-1.

J. & W. REID,

NO. 40,

RUE ST. PAUL, QUÉBEC.

MANUFACTURIERS DE PAPIER-FEUTRE

pour le rembrassage des maisons et pour mettre sous les tapis.

PAPIER GOUVERNEUR pour les couvertures.

PAPIER À ENVELOPPER, Gris, Brun, Drabe et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

PAPIER À IMPRIMER, Blanc et de couleur, de toute grandeur et de toute qualité.

SACS DE PAPIER fait à la machine pour groceries et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.

LIVRES BLANCS, pour comptes ou mémoires, grands ou petits faits à ordre, sous le plus court délai.

IMPORTATEUR et MARCHANDS

De papiers à écrire.

d'Enveloppes.

De plumes et d'Encre.

Enfin de toute sorte de Papeteries.

Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

TAPISSERIES, en gros seulement.

J. & W. REID.

No. 98 et 100, rue St. Paul.

Québec, 28 Juillet 1876. 927

Bureau d'Agence Générale

RIMOUSKI,

J. M. Hudon et cie,

AGENTS GENERAUX.

BUREAU : Rue des Avocats, en face de la Cathédrale.

HEURES DE BUREAU : de 9h. A. M. à 6h. P. M.

Québec, 15 juin 1878—lan.

Bon Marche

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

POÈLES DE TOUTS GENRES CHEZ

JODOIN & Co.,

14, RUE ST JEAN.

N'oubliez pas la maison JODOIN & Co., qui a obtenu les prix aux dernières expositions pour ses poêles doubles, de passages, poêles de chambres et de salons, poêles de cuisine de toutes dimensions pouvant brûler du charbon ou du bois.

Ustensiles de cuisine, vaisseaux en cuivre, en fer blanc et en fonte.

Poêles, bûches en fer et en acier de meilleures qualités. Nos prix sont aux moins de VINGT-CINQ POUR CENT meilleur marché qu'ailleurs.

EN GROS ET EN DÉTAIL.

JODOIN & Co.,

14, Rue St. Jean

Québec, 31 août 1878—lan. 561

MEDAILLE ET DIPLOMES

Accordés à la dernière exposition pour les Pelleteries les mieux Manufacturées

J. B. LALIBERTE

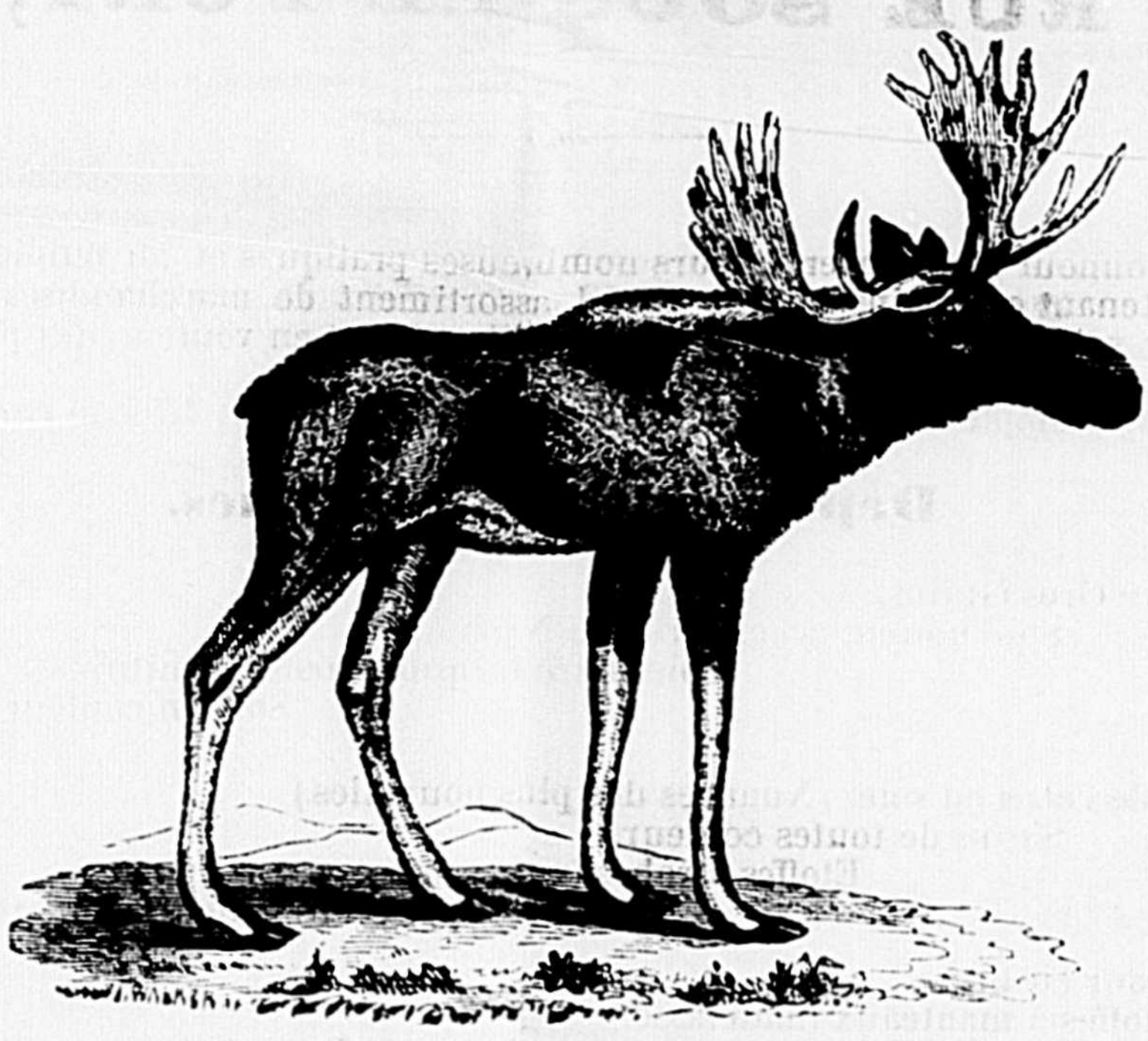
Chapelier et marchand de Fourrures ! ! !

Fourrures ! Fourrures !

IMPORTATION EXTRAORDINAIRE POUR LA SAISON D'HIVER.

124 & 126, RUE ST. JOSEPH

ST. ROCH.



DANS cette région du globe que nous habitons où le climat est si rigoureux, il nous faut aller chercher, aux approches de l'hiver, chez nos industriels, les fourrures propres à nous protéger contre le froid. Comme nous avons le choix des établissements, nous irons là où l'on a poussé le plus loin les recherches, où l'on fait les importations les plus considérables comme les plus riches et les plus variées, en un mot où l'on est en mesure de vendre à des prix au niveau de la dureté des temps et de la rareté d'argent.

Que le lecteur juge par la liste que nous donnons plus bas des avantages offerts au public au magasin du soussigné qui offre en vente :

Pour les Dames

Nouvelles garnitures de manteaux, de Russie, de Paris et des Etats-Unis.

Patrons les plus nouveaux de manteaux en soie.

GARNITURES ou SETTS DE VISON,

do do MARTRE.

do do LOUTRE NATURELLE.

do do LOUTRE DE MER.

do do RENARD ARGENTÉ.

do do MARTRE ALASKA.

do do LOUP DE LA MER DU SUD.

do do AGNEAU DE PERSE.

do do LOUTRE PIQUEE.

do do LOUP DE SIBÉRIE.

do do OPOSSUM.

do do CASTOR PIQUE.

Comprenant collets, boas, mantilles, pagottes, casques, gants et mitaines, sachets, manteaux et mantilles, castor naturel, castor piqué, loup de la mer du sud, agneau de Perse, dont l'élégance et la solidité sont sans rivales.

Pour les Messieurs

CAPOTS CASTOR NATUREL.

CAPOTS CASTOR PIQUE.

CAPOTS AGNEAU DE PERSE.

CAPOTS LOUP DE LA MER DU SUD.

CAPOTS LOUTRE NATURELLE.

CAPOTS LOUTRE PIQUEE.

CAPOTS CHATS SAUVAGE.

CAPOTS LOUP SIBÉRIE.

CAPOTS LOUP ASTRACAN.

CAPOTS BUFFLE.

Casques, Pardessus, Gants et Mitaines dans les derniers goûts.

—DE PLUS—

Robes d'une grande richesse pour voitures, Robes d'Ours, de Loup Sibérie, Chat Sauvage, Loup Corvier, Carajon, Renard des Prairies, Robes, Buffles.

Mitaines d'Original, Caribou, Traines, Raquettes, Souliers Mous et Souliers Claque.

Confiant dans le patronage qu'il a toujours reçu du public, le soussigné espère qu'en le lui continuera cette année comme par le passé.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLlicitÉE.

J. B. Laliberté,

CHAPELIER MARCHAND DE FOURRURES.

Québec, 27 novembre 1878. 490

LES PIANOS

DE

WEBER

LES PIANOS DE WEBER sont reconnus pour rivaliser très-avantageusement quant à la durabilité et l'élégance du fini avec les instruments les plus renommés importés d'Europe et des Etats-Unis, et quant à l'égalité de la touche et la pureté du son, ils ne sont surpassés par aucun.

LA COMPAGNIE DE PIANOS DE BERNARD et ALLAIRE s'étant assurée l'agence des pianos de WEBER devenus si populaires dans toutes les Provinces du Dominion désire informer les personnes qui ont l'intention de faire l'acquisition d'un piano de PREMIERE QUALITE qu'elle est en mesure de les satisfaire amplement et à réduction de prix inconnu jusqu'ici.

LA MAISON BERNARD et ALLAIRE s'est aussi assurée l'agence des célèbres orgues et harmoniums d'église et de salon manufacturés par MM. Mason & Hamlin de Boston : ces instruments ont obtenu les premiers prix dans toutes les grandes expositions, depuis celles de Paris 1867, Vienne 1873, Santiago 1875 et au Centenaire de Philadelphie 1876, il en est incontestable que ces instruments sont supérieurs à tous égards, et défient concurrence.

Pour favoriser les personnes qui ne pourraient pas acheter au comptant, cette compagnie a adopté un système de paiement si avantageux qu'il permet à ceux même dont les moyens sont limités de se donner le luxe d'un piano ou harmonium. Ce système s'opère d'après le principe dit : *Installment plan* ou paiement par terme soit au mois ou par quartier.

BERNARD et ALLAIRE.

Québec, 26 novembre 1877. 391

AVIS

M. L. JOBIN, Sculpteur,

fait à savoir aux MM. DU CLERGE ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES qu'il fera sur commande autel et statues en bois décoré dans le style européen.

Des photographies seront envoyées à tous ceux qui désireront voir les modèles avant de donner leur commande.

L. JOBIN,

No 146, rue d'Aiguillon,

Faubourg St. Jean, Québec.

Québec, 6 mai 1878.—lan.c. 485

Québec, 4 novembre 1878. 616

Papier et papeterie

PAPIER à écrire, Enveloppes blanches et de couleurs ; Livres blancs, Encre, Plumes et Fournitures de bureau en général, qui seront vendus à très bas prix.

J. & W. REID, rue St. Paul.

Québec, 20 avril 1878. 927

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA

Contre le Feu et sur la Vie

INCORPORÉE LE 26 MAI 1874.

Capita Autorisé.....\$3,000,000

Depôt du Gouvernement.....\$100,000.

BUREAU PRINCIPAL : 20, RUE ST. PIERRE QUÉBEC

BUREAU DES DIRECTEURS :

Président.—J. B. RENAUD, Ecr., Directeur de la Banque Union du Bas-Canada.

Vice-Président.—Hon. J. SHARPLES, Directeur de la Banque Union du Bas-Canada.

Hon. E. CHINIC, Président de la Banque Nationale.

C. TETU, Directeur de la Banque Nationale.

JAMES G. ROSS, Ecr., Président de la Banque de Québec.

P. E. GASGRAIN, Ecr., M. P.